

MESURE 7

COUVERTURE DES SOLS

pour limiter les fuites d'azote au cours des périodes pluvieuses

Qui est concerné ?

Tout exploitant ayant un îlot cultural en zone vulnérable.

Règle générale :

La couverture des sols durant l'interculture est obligatoire.

Qu'est ce qu'une interculture courte ou longue ?

■ Une interculture courte désigne la période comprise entre la récolte d'une culture d'automne ou de printemps et le semis d'une culture à l'automne (présence de la culture principale pendant la saison hivernale).

■ Une interculture longue désigne la période comprise entre la récolte d'une culture d'automne ou de printemps et le semis d'une culture de printemps (pas de culture principale pendant la saison hivernale).



Les légumineuses pures sont autorisées comme CIPAN si :

- elles sont détruites **après le 1^{er} mars** et au plus proche de la culture implantée après la CIPAN ou le couvert végétal en interculture,
- aucun épandage de fertilisant azoté** n'est réalisé.

Comment assurer la couverture des sols ?

Plusieurs possibilités existent :

- en implantant une culture intermédiaire qui peut être :
 - soit une CIPAN (Culture Intermédiaire Piège A Nitrates) : sa fonction principale est de consommer les nitrates produits lors de la minéralisation post-récolte. Elle n'est ni récoltée, ni fauchée, ni pâturée,
 - soit une culture dérobée qui peut être fauchée, pâturée ou récoltée.
- en assurant le développement des repousses de colza de manière dense et homogène spatialement pendant un mois minimum.
- en assurant le développement des repousses de céréales de manière dense et homogène spatialement dans la limite de 20 % des surfaces en interculture longue de l'exploitation. Si les repousses ne sont pas denses, ni homogènes, l'exploitant a l'obligation d'implanter une culture intermédiaire avant le 15 octobre.
- en assurant le broyage et l'enfouissement superficiel, sous 15 jours, des résidus de récolte à la suite d'une culture de maïs grain, de sorgho ou de tournesol.

Quand faut-il couvrir ses sols ?

▶ Pendant les **intercultures courtes**, la couverture des sols est **obligatoire entre une culture de colza et une culture semée à l'automne**.

▶ Pendant les **intercultures longues**, la couverture des sols est **obligatoire**.

▶ La couverture des sols n'est pas obligatoire si :

- ✓ la récolte est postérieure au **1^{er} octobre**
(*broyage et enfouissement des cannes derrière maïs, sorgho et tournesol restent obligatoires*)
- ✓ **culture porte-graine à petites graines** nécessitant un travail du sol avant le 1^{er} décembre. Date limite d'implantation de la culture = 15 février
(*contrat de production, date de travail du sol et des semis ou plantations dans CEP*)
(cf. liste des espèces dans l'annexe 2.A. du PAR Auvergne-Rhône-Alpes)
- ✓ **plantation de culture pérenne** (verger, truffe, vigne, plante aromatique pluriannuelle) nécessitant un travail du sol avant le 1^{er} décembre.
Date limite d'implantation de la culture pérenne = 15 mars.
(*facture de livraison des plants + dates de travail du sol et de plantation dans CEP*)

Avantages des CIPAN et couverts végétaux en interculture :

- 😊 réduction des fuites de nitrates vers les eaux superficielles et souterraines,
- 😊 amélioration de la structure du sol,
- 😊 lutte contre l'érosion du sol, amélioration de la fertilité du sol,
- 😊 effets positifs sur l'aspect sanitaire (adventices, ...),
- 😊 effets positifs sur la biodiversité



Pascal Xicluna/agriculture.gouv.fr

Comment les CIPAN ou cultures intermédiaires peuvent être détruites ?

La destruction chimique est **interdite**, sauf si l'îlot est infesté par des adventices vivaces (si déclaration à la DDT) ou sur les îlots culturels en techniques culturales simplifiées en semis direct sous couvert et sur les îlots culturels destinés à des légumes, à des cultures maraîchères ou à des cultures porte-graines.

- ✓ **plantation d'alliacées** (ail et échalote) en semence ou en consommation nécessitant un travail du sol avant le 1^{er} décembre.
Date limite de plantation = 15 février.
(date effective d'implantation dans CEP)
- ✓ il y a nécessité de travail du sol avant l'hiver sur un îlot où le **taux d'argile > 37 %** ou, pour les départements de l'Allier et du Puy-de-Dôme, où le **taux d'argile ≥ 30 %**.
(analyse de sol + RSH + formulaire)
- ✓ **zone inondable à aléas très forts** et derrière maïs, sorgho ou tournesol => broyage fin des cannes sans enfouissement des résidus possible.
(RSH + formulaire)

► L'implantation des CIPAN doit être réalisée **au plus tard le 15 octobre**.

Est-il possible de fertiliser les CIPAN ?

Le total des apports de fertilisants de type I et II (cf fiche Mesure 1) avant et sur une CIPAN est limité à **30 kg d'azote efficace par ha**. **Aucun apport est possible ni en Zones d'Actions Renforcées (cf fiche ZAR), ni sur des légumineuses.**

Cas particulier : pour les effluents de volailles, le plafond possible est de 70 kg d'azote efficace par hectare, à 2 conditions :

- ☑ que les cultures intermédiaires soient implantées avant le 1^{er} septembre, et pendant trois mois minimum,
- ☑ que les cultures intermédiaires ne soient pas des légumineuses (pures ou en mélange), ni des graminées pures.

A partir de quand la CIPAN ou les repousses en interculture longue peuvent être détruites ?

La CIPAN ou les repousses ne peuvent pas être détruites avant le **15 novembre, sous réserve de 8 semaines d'implantation**, sauf :

- x sur les îlots présentant des sols dont le taux d'argile > 27 %, alors la destruction est possible à partir du **1^{er} octobre, sous réserve de 6 semaines d'implantation minimum** (analyse de sol),
- x sur les îlots présentant des sols dont le taux d'argile > 20 % ET taux de limon > 20 %, alors la destruction est possible à partir du **1^{er} octobre, sous réserve de 8 semaines d'implantation minimum** (analyse de sol),
- x sur les îlots culturels infestés par des adventices vivaces,
- x sur les îlots culturels concernés par la montée à graine de la culture installée en tant que CIPAN ou couvert végétal : destruction mécanique des parties aériennes en maintenant l'implantation racinaire possible sans date imposée.